



Règlement des taxes 2023

1. Demande de validation métier de base (pour métier de base sur niveau Sec II et tertiaire non-afférente)

Première analyse	CHF	150.00
Second analyse ou recours	Selon le travail effectué*	

2. Examen d'équivalence EEP (pour métier de base sur niveau Sec II et tertiaire non-afférente)

Première analyse	CHF	200.00
Second analyse ou recours	Selon le travail effectué*	

3. Procédure d'admission Examen Professionnel Supérieur d'art-thérapie avec spécialisation

Première analyse	CHF	200.00
Second analyse ou recours	Selon le travail effectué*	

4. Examen Professionnel Supérieur d'art-thérapie avec spécialisation

Frais	CHF	2'600.00
Remboursement pour les membres d'une association membre de OdA	CHF	800.00
Remboursement des frais de certificat de branche à partir de 2023	CHF	600.00

Coût total pour membre sans Certificat de Branche dès 2023 **CHF 1'800.00**

Coût total pour membre avec Certificat de Branche dès 2023 **CHF 1'200.00**
(Païement anticipé jusqu'à 6 semaines avant l'examen)

5. Titres professionnels de l'OdA ARTECURA

Première analyse thérapie didactique et /ou mentorat	CHF	150.00
Première analyse supervision avec des méthodes créatives	CHF	150.00
Première analyse pour tous les titres professionnels	CHF	250.00
Second analyse ou recours	Selon le travail effectué*	

Requalification comme la première analyse

6. Certificat de Branche et Journée d'info EPS-AT incl. CHF 900.00

* Selon le travail effectué (taux horaire CHF 160.00 / secrétariat CHF 110.00)

Les frais d'avocat sont facturés séparément

Valable dès le 01.01.2023